

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°2 - Décembre 2024

LA FEUILLE NATURA



éditos

Convaincre de préserver

En 2024, les élus des comités de pilotage Natura 2000 ont de nouveau confié au Parc naturel régional le soin d'animer 10 documents d'objectifs Natura 2000, et lui en ont même attribué un onzième : celui de l'Étang du Bourdeau, situé à Saint-Pardoux-Morterolles (23).

Dorénavant, et pour une nouvelle période de 3 ans, ce sont 67 835 ha sur lesquels le PNR doit oeuvrer en faveur des habitats naturels et des espèces sauvages.

Par ailleurs, 2024 a marqué l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur la restauration de la nature. Son objectif est ambitieux puisque d'ici 2030, 30 % des habitats naturels dégradés doivent bénéficier de mesures de restauration, et ce prioritairement au sein du réseau Natura 2000.

À l'heure où les pressions économiques et énergétiques pèsent lourdement sur les espaces naturels, le principal enjeu pour le PNR sera de convaincre de l'importance majeure que revêt leur préservation.

CATHERINE HORNEBECK,
Présidente des Comités de Pilotage
des 10 Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats)
Conseillère municipale de Millevaches (19),
Vice-Présidente du PNR de Millevaches en Limousin.

Financer la préservation

Une dotation Biodiversité est versée par l'État aux 124 communes du Parc naturel régional, une bonification s'ajoutant pour celles qui sont concernées par le réseau Natura 2000. En 2024, ces communes ont ainsi perçu entre 3 000 et 52 000 € chacune, au motif qu'elles recèlent des richesses naturelles remarquables. En vertu du principe budgétaire de non-affectation des recettes aux dépenses, ces communes ne sont pas tenues de réinvestir ces fonds pour la protection des espaces naturels. Toutefois, cette recette nouvelle pour nos communes est l'occasion de réfléchir à la manière de financer collectivement des opérations de préservation de nos espaces naturels.

THIERRY LETELLIER,
Président du Comité de Pilotage
de la Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
Maire de la commune de La Villedieu (23).

Le réseau d'animateurs des sites :



PAULA ANTONINA BEDNARZ

✉ p.bednarz@pnr-millevaches.fr ☎ 06 80 25 76 86

ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air
ZSC Vallée de la Gioune



SONIA GUITTONNEAU

✉ s.guittonneau@cen-na.org ☎ 07 49 69 35 83

ZSC Landes et zones humides de la Haute Vézère



SOLÈNE NOZAY

✉ s.nozay@pnr-millevaches.fr ☎ 06 31 74 84 59

ZSC Landes des Monédières ZSC Tourbière de Négarioux-
ZSC Forêt de la Cubesse Malsagne
ZSC Haute vallée de la Vienne



OLIVIER VILLA

✉ o.villa@pnr-millevaches.fr ☎ 07 88 77 25 16

ZPS Plateau de Millevaches
ZSC Gorges de la Vézère autour de Treignac
Coordinateur du réseau Natura 2000



CÉCILIA WILL

✉ c.will@cen-na.org ☎ 07 49 75 36 01

ZSC Landes et zones humides autour du lac de Vassivière
ZSC Tourbière de l'étang du Bourdeau



MILÈNE CRESTEY

✉ m.crestey@pnr-millevaches.fr ☎ 06 77 83 90 56

Responsable MAE en appui de la mission Natura 2000.



ROBIN PETIT

✉ r.petit@pnr-millevaches.fr ☎ 06 77 83 88 97

Technicien naturaliste en appui de la mission Natura 2000.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC), AU COEUR DE L'ACTION NATURA 2000

Le PNR de Millevaches a relancé en 2023 un programme de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), aides financières de la Politique Agricole Commune à destination des agriculteurs qui s'engagent à maintenir ou adopter des pratiques favorables aux milieux agropastoraux et à la biodiversité. Pour cette nouvelle programmation, les élus du PNR ont souhaité élargir le dispositif à tous les agriculteurs du Parc. Natura 2000 est au cœur de cette action qui concilie intérêts économiques et environnementaux. Retour sur deux années de travail.

LES CHIFFRES CLÉS DES MAEC 2023-2024

Sur les ZSC et ZPS Natura 2000
101 exploitations bénéficiaires pour **5 300 ha**

À l'échelle du PNR de Millevaches
164 exploitations bénéficiaires pour **9 100 ha**

5,5 millions d'euros versés aux agriculteurs bénéficiaires des MAEC engagés pour les mesures de :

- Maintien de pratiques herbagères et pastorales : 5510 ha
- Protection des milieux humides : 2860 ha
- Maintien de l'ouverture des milieux : 610 ha
- Protection des espèces : 120 ha
- Protection des haies et ripisylves : près de 4 km

Source : PNR ML - bilan provisoire (instruction 2023 non encore communiquée et 2024 non réalisée)

PERSPECTIVES

Les agriculteurs ont théoriquement encore la possibilité de contractualiser de nouvelles MAEC jusqu'en 2027, mais les enveloppes disponibles pour les 3 prochaines années seront assurément très inférieures aux enveloppes 2023 et 2024.



Le **Phragmite des Joncs** est une fauvette paludicole (qui vit dans les marais). Migrateur rare en Limousin, il recherche des végétations denses dans les zones humides pour se reposer. L'abondance des petits invertébrés dans ces végétations lui permet de reconstituer rapidement des réserves de graisse nécessaires pour reprendre son vol migratoire.

3 QUESTIONS À... ALAIN ROUSSEAU

En 2023, le GAEC Veau Vache Cochon Couvée s'engageait pour la première fois dans un contrat agro-environnemental. Rencontre avec Alain Rousseau, l'un des 3 membres du GAEC.



POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Nous nous sommes établis en Creuse en 1996 avec nos quatre enfants, après avoir exercé pendant une douzaine d'années le métier de chevriers dans le Var. C'est un feu de forêt qui nous a contraints au départ : la colline où paissaient nos chèvres a été décimée par les flammes, toute la diversité fourragère qui faisait la qualité de nos fromages a disparu. De cette époque nous reste le souvenir des chèvres rentrant repues au bâtiment, du son de leur rumination bruyante due à leur panse remplie des broussailles dont elles raffolaient... Nous avons quitté la Provence pour la Creuse, où il a fallu reconstruire une activité agricole.

QUEL SYSTÈME AGRICOLE AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE LORS DE VOTRE INSTALLATION EN CREUSE ?

Initialement, nous souhaitions poursuivre la production fromagère car la vente de nos produits sur les marchés avait toujours constitué la base de notre commerce. Cependant, il a fallu s'adapter à une clientèle moins nombreuse et, à l'époque, moins encline à acheter des produits Bio. Nous nous sommes donc orientés vers la production de viande que nous avons vendue sous forme de colis, d'abord d'une vingtaine de kilos, et d'une dizaine de kilos aujourd'hui, ce qui correspond mieux à la demande actuelle. Je découpe une bête tous les 15 jours en moyenne, le plus fréquemment il s'agit de l'un de nos veaux, mais nous alternons également avec des boeufs, des cochons... Notre clientèle compte environ 200 foyers, qui nous passent commande lorsqu'ils ont besoin de viande. Depuis 2005, nous sommes engagés en tant que coopérateurs à La Coop des champs, magasin de producteurs fermiers à Guéret.

DEPUIS 1996, C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE VOUS ENGAGEZ DES PARENTS DANS DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES. QUELLE EN EST LA RAISON ?

La première raison, c'est que nous avons été contactés par l'animateur Natura 2000 du Parc. Nous avons ensuite étudié les cahiers des charges qu'il nous a présentés et en avons conclu que ces pratiques pouvaient permettre d'aller un peu plus loin dans un système respectueux de l'environnement. Certes, les produits du GAEC sont certifiés Bio, et nous tâchons autant que possible de cultiver les céréales et protéagineux avec lesquels nous engraissons nos bêtes. Il nous restait cependant à travailler nos actions en faveur des habitats naturels et des espèces. Les MAEC que nous avons signées par l'intermédiaire du PNR nous amènent sur cette voie, tout comme les aménagements de bord de cours d'eau que nous avons fait réaliser avec l'accompagnement de la Communauté de Communes « Creuse Grand Sud ».



MAEC dans une zone humide, le GAEC s'engage à ne pas faucher ni faire pâturer une bande de végétation entourant un fossé pendant 2 ans. Pratique très favorable à la flore, aux oiseaux - comme le **Phragmite des Joncs** -, et aux insectes comme le **Damier de la Succise**.

LE DAMIER DE LA SUCCISE : UN PAPILLON EN DANGER QUE LES MAEC AIDENT À PRÉSERVER

Le Damier de la Succise est un papillon que l'on trouve dans certaines zones humides d'Europe. Il est de plus en plus rare et fait partie des espèces protégées. Mais pourquoi est-il en danger ?

UNE PLANTE ESSENTIELLE À SA SURVIE

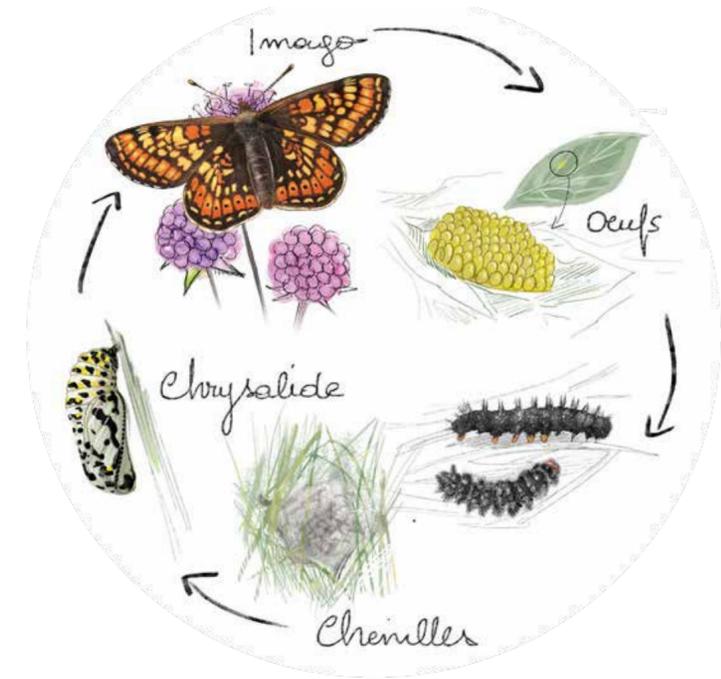
Ce papillon tire son nom de la **Succise des prés**, une petite fleur discrète aux teintes violettes qui pousse dans les prairies humides. Les chenilles du Damier se nourrissent presque exclusivement de cette plante. Cependant, les zones où pousse la succise disparaissent progressivement, réduisant ainsi l'habitat du Damier et mettant en péril sa survie.

UN CYCLE DE VIE VULNÉRABLE

Le cycle de vie du Damier de la Succise dépend des saisons. Les papillons adultes sortent de leur chrysalide au printemps, généralement entre mai et juillet, selon la région et la météo. Après l'accouplement, les femelles pondent leurs œufs sur la succise. Quelques semaines plus tard, les chenilles éclosent et se nourrissent des feuilles de cette plante. À l'automne, les chenilles se regroupent et tissent des « nids collectifs » de soie dans lesquels elles passeront l'hiver ensemble en diapause, une sorte d'hibernation. Au printemps, elles se réveillent, se nourrissent à nouveau, puis se transforment en chrysalides. Après quelques semaines, de nouveaux papillons émergent, prêts à recommencer le cycle. Ce processus rend le Damier **vulnérable aux changements environnementaux**. Car si les prairies humides disparaissent ou sont trop perturbées (p. ex. rigolage et/ou broyage intensifs et répétés), cela prive directement ces papillons de la plante nécessaire à leur développement.

UN SIGNAL D'ALARME POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Damier de la Succise représente un bon indicateur de la santé des zones humides. Sa disparition indique souvent que ce type d'écosystème subit de trop importantes modifications. **En prenant soin des zones humides pour protéger le Damier, par exemple en encadrant la pratique du broyage, nous contribuons à préserver la richesse biologique de ces milieux, comme de nombreuses autres plantes et animaux.**



DES FORMATIONS POUR LES AGRICULTEURS BÉNÉFICIAIRES DE MAEC

L'engagement dans le programme MAEC exige des agriculteurs une **participation à une formation ou à une journée technique en lien avec la thématique de leur engagement MAEC**, et ce dans les deux premières années de leur engagement. Aussi, plusieurs événements ont été co-organisés en 2024 avec des partenaires techniques du PNR (Chambre d'agriculture de Corrèze, CEN NA, APMML, ADAPA, Bio Nouvelle-Aquitaine, Forum des Marais Atlantiques...) afin de proposer aux agriculteurs une offre de formation variée et riche. Ces journées ont notamment permis d'aborder les sujets de la **gestion du parasitisme en petits ruminants et en bovins, de la gestion agricole des zones humides, des équipements de franchissement de cours d'eau et d'abreuvement, de la gestion des prairies naturelles ou encore de l'enjeu de la préservation des pollinisateurs**.

D'autres formations seront proposées courant 2025 :

- Gérer son herbe et ses parcours pour optimiser son système - début d'année 2025
- Parasitisme bovin pour la réduction des traitements et la construction de l'immunité du troupeau - mars 2025
- Lire la composition de ses prairies naturelles pour adapter ses pratiques - mai 2025

D'autres seront à venir en 2025. Pour plus de renseignements, contacter Milène CRESTEY (m.crestey@pnr-millevaches.fr / 06 77 83 90 56)

L'EXEMPLE DE LA FORMATION SUR L'ABREUVEMENT, UN ENJEU-CLÉ POUR PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET LES COURS D'EAU

Si la gestion de l'abreuvement est un sujet récurrent dans les formations MAEC proposées aux agriculteurs, c'est qu'elle peut être améliorée dans le Parc. En effet, si l'eau y est omniprésente, de mauvaises pratiques d'abreuvement peuvent contribuer à la dégradation des milieux humides et des cours d'eau. Par exemple, l'abreuvement direct sur les cours d'eau peut entraîner une érosion des berges et mettre en suspension des particules fines dans l'eau. Le captage busé à destination de l'abreuvement, par son action drainante, fragilise également les milieux humides. Des équipements existent toutefois pour remédier à ces situations : abreuvoir gravitaire, descente aménagée, pompe à museau, bélière hydraulique, abreuvoir solaire...

L'ABREUVOIR SOLAIRE : SIMPLE ET PEU CÔUTEUX

Il s'agit d'un système d'abreuvement généraliste, de construction assez simple, s'adaptant à des situations de parcelles variées. Le dispositif, qu'il soit fixe ou mobile, se compose d'un panneau solaire, d'un régulateur de courant, d'une batterie à décharge lente, d'un disjoncteur, d'une pompe (de surface ou immergée), ainsi que d'un flotteur d'arrêt. Le tout se connecte à un tuyau et une crépine, immergée dans le cours d'eau ou la zone humide, et peut alimenter n'importe quel bac d'abreuvement. Plusieurs abreuvoirs solaires sont disponibles sur le marché, mais son autoconstruction rend le dispositif plus accessible. Des documents techniques pour sa construction sont disponibles auprès du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN). Plusieurs démonstrations de l'abreuvoir solaire du CEN ont par ailleurs été faites en 2024 dans le cadre des formations MAEC, suscitant la curiosité et l'intérêt des participants.



UNE PROSPECTION EN CANOÛ POUR MIEUX CONNAITRE LES ÉTANGS

Des chargés de missions Natura 2000, accompagnés d'un botaniste du Conservatoire botanique du Massif central (CBNMC), ont prospecté deux étangs à la recherche d'espèces aquatiques d'intérêt patrimonial et recensé les habitats naturels présents. Du fait de l'acidité naturelle des eaux et de leur faible teneur en nutriments, les étangs du Plateau de Millevaches peuvent accueillir des espèces et milieux naturels particuliers.



Le premier étang prospecté présentait de nombreuses espèces typiques des bas-marais sur des radeaux flottants : sphaignes, trèfles d'eau, droseras, canneberge...

Parmi les espèces trouvées sur le deuxième étang, citons le Flûteau nageant (espèce d'intérêt communautaire et protégée en France), l'Utriculaire citrine et la Littorelle à une fleur (protégée en France).

Les étangs ont été créés et sont entretenus par les humains, ainsi le maintien des espèces d'intérêt patrimonial qui y sont présentes dépend fortement de la manière dont ils sont gérés. Il est notamment possible de mener une gestion raisonnée des étangs pour favoriser le maintien des espèces citées ci-dessus.



La Renoncle aquatique est une espèce de plante à fleurs de la famille des Renonculacées. Ses tiges et ses feuilles forment des tapis à la surface des eaux stagnantes, qui représentent son habitat de prédilection.

L'Aeschna des joncs est une grande libellule qui vit dans les zones humides de montagne. Elle est devenue rare en Limousin. D'apparence noirâtre, son abdomen est taché de bleu si c'est un mâle ou de jaune si c'est une femelle.



OISEAUX COMMUNS OU MENACÉS DU PARC : QUELLES ÉVOLUTIONS EN 14 ANS ?

Paru au printemps, ce livret de 24 pages rend compte des résultats des principaux suivis ornithologiques réalisés dans le Parc depuis 2009. Si les tendances d'évolution des populations sont globalement encourageantes, elles incitent à poursuivre l'effort de préservation car les effectifs des espèces sont souvent réduits, donc vulnérables.

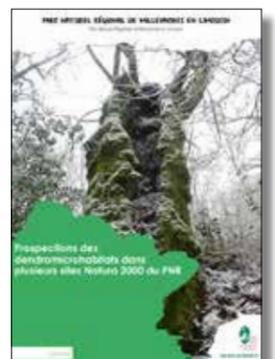
<https://urls.fr/qwPdLa>



PROSPECTIONS DES DENDROMICROHABITATS DANS PLUSIEURS SITES NATURA 2000

Ce rapport de 26 pages décrit la méthode et les résultats d'une recherche spécifique, dans plusieurs sites Natura 2000, des petits habitats se développant sur les arbres. Ces dendro-microhabitats (cavités, lianes, nids...) sont très riches en espèces, notamment en coléoptères.

<https://urls.fr/tj-lfz>



ZSC GORGES DE LA VÈZÈRE AUTOUR DE TREIGNAC : RECHERCHE DE COLÉOPTÈRES PATRIMONIAUX

Rapport de 36 pages qui revient sur une campagne de recherche de coléoptères associés aux dendro-microhabitats, réalisée en 2023 dans les forêts très pentues des gorges de la Vézère. Il explique en quoi les connaissances ont été améliorées et présente les espèces remarquables identifiées.

<https://urls.fr/hw3PjE>



4 MINI-FILMS POUR VISUALISER LES ACTIONS

Ces vidéos de 3 à 4 minutes abordent la variété du travail accompli sur Natura 2000 : de l'organisation administrative jusqu'aux inventaires ou aux actions de gestion, découvrez l'étendue des missions conduites quotidiennement par les animateurs.

Bientôt en ligne sur le site du Parc... Restez connectés !

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Maison du Parc
7 route d'Aubusson
19 290 Millevaches

www.pnr-millevaches.fr

Crédits photos (sauf mentions contraires) : Olivier Villa, PNR Millevaches, CEN Nouvelle-Aquitaine
Illustrations : Maud Briand
Rédaction et réalisation : PNR Millevaches, CEN Nouvelle-Aquitaine
Impression à 21 000 exemplaires par l'Imprimerie Champagnac sur papier 100 % recyclé.

Partenaire :



Financement :

